

2021-6155
2022-08-16

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 19/05/2023, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant l'Imidacloprid, RVD2021-05. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

Appât pour mouches Maxforce

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	---	-------------

POUR UTILISATION À L'INTÉRIEUR ET POUR UTILISATION LIMITÉE À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTÉRIEURES DES STRUCTURES INDIQUÉES

POUR UTILISATION À L'INTÉRIEUR DES VÉHICULES DE TRANSPORT

Pour la suppression des mouches domestiques

Ne peut être utilisé que par le titulaire d'un certificat ou d'un permis d'applicateur de pesticides approprié reconnu par l'agence de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où le produit est utilisé.

COMMERCIAL

GRANULÉ MOUILLABLE

PRINCIPE ACTIF: Imidaclopride 10 %
Muscalure 0,1 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 32493
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 50 g à 0,5 kg

BAYER CROPS SCIENCE INC.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
CALGARY, ALBERTA
T2C 3G3

Renseignements sur le produit :
1-888-283-6847
www.bayeres.ca

**En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)**

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NE PAS APPLIQUER EN PRÉSENCE D'ENFANTS OU AUX ENDROITS ACCESSIBLES AUX ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer.

Après l'application, aérer les zones traitées en ouvrant les fenêtres et les portes ou en utilisant un échangeur d'air ou un système de ventilation dont la mise en marche a été vérifiée. Au besoin, utiliser des ventilateurs pour faciliter la circulation d'air.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS: Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. **NE PAS** appliquer sur des surfaces en hauteur et dans des espaces confinés sans avoir mis une protection supplémentaire pour la respiration et les yeux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Ne pas pulvériser sur les oiseaux. Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver si les abeilles sont présentes. Appliquer ce produit conformément aux directives sur l'étiquette.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent inclure des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des acariens). Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site d'application, comme les haies et les bois.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION:

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé. Manipuler et ouvrir tout contenant de façon à prévenir le déversement.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MAXFORCE® est une marque déposée de du groupe Bayer.

190125

Appât pour mouches Maxforce

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	---	-------------

POUR UTILISATION À L'INTÉRIEUR ET POUR UTILISATION LIMITÉE À
L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTÉRIEURES DES STRUCTURES
INDIQUÉES

POUR UTILISATION À L'INTÉRIEUR DES VÉHICULES DE TRANSPORT

Pour la suppression des mouches domestiques

Ne peut être utilisé que par le titulaire d'un certificat ou d'un permis d'applicateur de pesticides approprié reconnu par l'agence de réglementation des pesticides de la province ou du territoire où le produit est utilisé.

COMMERCIAL

GRANULÉ MOUILLABLE

PRINCIPE ACTIF: Imidaclopride 10 %
Muscalure 0,1 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 32493
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 50 g à 0,5 kg

BAYER CROPSCIENCE INC.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
CALGARY, ALBERTA
T2C 3G3

Renseignements sur le produit :
1-888-283-6847
www.bayeres.ca

**En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour)**

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS APPLIQUER EN PRÉSENCE D'ENFANTS. NE PAS APPLIQUER AUX ENDROITS ACCESSIBLES AUX ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer.

Après l'application, aérer les zones traitées en ouvrant les fenêtres et les portes ou en utilisant un échangeur d'air ou un système de ventilation dont la mise en marche a été vérifiée. Au besoin, utiliser des ventilateurs pour faciliter la circulation d'air.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS: Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. **NE PAS** appliquer sur des surfaces en hauteur et dans des espaces confinés sans avoir mis une protection supplémentaire pour la respiration et les yeux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux. Ne pas pulvériser sur les oiseaux. Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver si les abeilles sont présentes. Appliquer ce produit conformément aux directives sur l'étiquette.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent inclure des insectes prédateurs et parasites, des araignées et des acariens). Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site d'application, comme les haies et les bois.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION: Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé. Manipuler et ouvrir tout contenant de façon à prévenir le déversement.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

- Ce produit est un appât qui est appliqué par pulvérisation et consommé par les mouches domestiques.
- Contient un mélange d'attractifs spécialement formulé.
- Contient 2 attractifs puissants conçus pour attirer les mouches domestiques et les tuer.
- Contient l'attractif muscalure.
- Contient l'agent d'amertume Bitrex®, qui contribue à prévenir l'ingestion par les animaux non ciblés, les enfants et les animaux de compagnie.
- Facile à appliquer.
- Utilisation à l'intérieure : L'efficacité résiduelle peut durer jusqu'à 4 semaines sauf si l'appât est entièrement consommé.

<p>QUESTIONS</p> 	<ul style="list-style-type: none">• Pour des questions ou des commentaires, composer sans frais le 1-888-283-6847
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MODE D'EMPLOI

Renseignements sur le produit

Ce produit est un appât formulé pour supprimer les mouches domestiques dans les bâtiments commerciales et résidentielles et pour une utilisation limitée à l'extérieur sur les surfaces extérieures de telles bâtiments. Le produit doit être dilué et appliqué sous forme de pulvérisation pour traiter les surfaces des structures et aux surfaces intérieurs et extérieurs des conteneurs à déchets. Également pour une utilisation à l'intérieur des véhicules de transport.

Utiliser l'appât pour mouches Maxforce dans le cadre d'un programme de lutte intégrée pour les mouches domestiques qui devrait inclure l'assainissement approprié et les contrôles environnementaux tels que la gestion et l'exclusion de l'éclairage.

L'application de ce produit peut causer un résidu visible ou une décoloration de certaines surfaces. Avant le traitement, il est conseillé de tester le produit sur un petit endroit peu visible.

Utiliser uniquement dans les sites indiqués sur l'étiquette du produit.

POUR LA SUPPRESSION DE MOUCHES DOMESTIQUES	
ENDROIT D'UTILISATION	<p>POUR UTILISATION À L'INTÉRIEUR ET POUR UNE UTILISATION LIMITÉE À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTÉRIEURES DES STRUCTURES INDICUÉES</p> <p>Pour utilisation dans les bâtiments commerciales et résidentielles comme les aires non alimentaires des établissements commerciaux de manipulation des aliments, les restaurants, les aires de restauration, les installations d'entreposage, les écoles, les hôpitaux, les résidences pour aînés, les bureaux, les bâtiments aux marinas, et pour une utilisation limitée à l'extérieur sur les surfaces extérieures de telles bâtiments. Il peut également être appliqué aux surfaces intérieures et extérieures des conteneurs à déchets et dans les aires de ramassage des ordures.</p> <p>POUR UTILISATION À L'INTÉRIEUR DES VÉHICULES DE TRANSPORT</p> <p><u>Établissements de manipulation des aliments de consommation humaine ou animale</u></p> <p>Les applications dans les établissements de manipulation des aliments de consommation humaine ou animale sont permises UNIQUEMENT dans les aires non alimentaires, notamment : salles à ordures, toilettes, entrées et vestibules, bureaux, vestiaires, salles des machines, salles des chaudières, placards à balais et aires d'entreposage (après le conditionnement, la mise en conserve ou l'embouteillage).</p> <p>Les établissements de manipulation des aliments de consommation humaine ou animale sont des endroits autres que les résidences privées, dans lesquels la nourriture de consommation humaine ou animale est conservée, transformée, préparée ou servie. Sont également comprises les zones de réception, d'entreposage, de conditionnement (mise en conserve, embouteillage, emballage, mise en boîte), de préparation, d'entreposage des déchets comestibles, ainsi que les systèmes fermés de transformation des aliments (minoteries, laiteries, huiles comestibles, sirops).</p> <p>Il faut éviter de contaminer les aliments ou les surfaces de contact avec les aliments. NE PAS appliquer ce produit sur les aliments ou les emballages d'aliments ni sur les surfaces de contact avec des aliments qui pourrait entrer en contact avec de la nourriture et des aliments destinés à la consommation animale.</p> <p>NE PAS utiliser dans les installations de production agricole.</p>
ZONES D'APPLICATION	<p>Pulvériser l'appât pour mouches Maxforce dilué sur les surfaces des structures où les mouches domestiques ont tendance à se poser comme sur les murs, autour des fenêtres et sur les surfaces des bennes à rebuts ou les poubelles.</p>

	<p>Les mouches domestiques préfèrent se poser aux endroits chauds sans mouvement de l'air. Éviter d'appliquer dans les endroits frais et dans les endroits avec le mouvement de l'air comme près des ventilateurs.</p> <p>Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.</p> <p>NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.</p> <p>Les appâts doivent être placés dans des endroits INACCESSIBLES pour les enfants, les animaux de compagnie ou les animaux sauvages.</p>
QUAND APPLIQUER	Commencer les applications au début de la saison avant que les populations de mouches soient à leur maximum.
DILUTION	NE PAS appliquer le produit non dilué. Ajouter 125 g d'appât pour mouches Maxforce par litre d'eau. Agiter jusqu'à dissolution complète.
DOSE D'APPLICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les infestations faibles à modérées de mouches domestiques, appliquer 2 litres de solution de pulvérisation pour traiter 100 m² de surfaces où se posent les mouches. • Pour les infestations modérées à élevées de mouches domestiques, appliquer 4 litres de solution de pulvérisation pour traiter 100 m² de surfaces où se posent les mouches.
ÉQUIPEMENT D'APPLICATION	<p><u>Application par pulvérisation:</u> Pour les applications par pulvérisation, appliquer en un jet grossier ou un jet à cône. Appliquer la solution à faible pression (pas plus de 135 kPa (20 lb/po²)). Rincer l'équipement de pulvérisation avec de l'eau pour prévenir l'obstruction.</p>
MÉTHODE D'APPLICATION	<p><u>Application localisée par pulvérisation:</u> NE PAS pulvériser toute la surface car l'appât pour mouches Maxforce attire les mouches domestiques vers la zone traitée. On obtiendra des résultats optimums en appliquant le produit à plusieurs endroits dans la structure ou l'installation, en traitement localisé aux endroits où les mouches domestiques ont tendances à se reposer.</p> <p>Traitement localisé : Consiste à traiter une surface inférieure à 0,2 m² (2 pi²). Les points de traitement localisé ne doivent pas être adjacents. La surface totale des points ne doit pas excéder 10 % de toute la surface traitée d'une salle.</p>
NOUVELLE APPLICATION	Appliquer à nouveau si les mouches domestiques continuent de poser un problème, mais attendre au moins 7 jours.
RESTRICTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • NE PAS permettre aux personnes et aux animaux de compagnie d'entrer dans la zone traitée avant le produit pulvérisé soit sèche. • NE PAS appliquer l'appât sur les surfaces accessibles aux enfants et aux animaux de compagnie. • NE PAS appliquer sur les tapis, les petits tapis et toutes surfaces de revêtement de sol.

	<ul style="list-style-type: none"> • NE PAS appliquer sur le contenu des bâtiments (e.g. meubles). • NE PAS permettre au produit pulvérisé de dégoutter ou de dériver vers des surfaces non ciblées; tout résidus du produit pulvérisé doit être enlevés par le préposé à l'application. • NE PAS utiliser comme pulvérisateur généralisé, de périmètre à l'intérieur et d'ambiance. • NE PAS permettre l'appât d'entrer en contact avec la nourriture ou l'eau pour la consommation humaine ou animale. • NE PAS appliquer dans les zones alimentaires des installations de transformation ou de fabrication d'aliments. • NE PAS appliquer dans les salles de classe ou les chambres de patients. • NE PAS appliquer dans les installations de production agricoles. • NE PAS appliquer sur les patios, les vérandas, les terrasses, les belvédères et les structures de jeux. • NE PAS appliquer sur le sol, le gazon et les autres plantes adjacentes au bâtiment. Ce produit est uniquement destiné à être utilisé sur les surfaces extérieures des structures indiquées. • NE PAS appliquer plus de 500 g d'appât pour mouches Maxforce par 100 m².
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'appât pour mouches Maxforce contient un insecticide appartenant au groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'appât pour mouches Maxforce et à d'autres insecticides du groupe 4. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même endroit. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'appât pour mouches Maxforce ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'insectes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.ca.

190125